



L'énergie hydraulique Pour tous, sans privilèges

Présentation du papier de
position



Plan de la présentation

- Introduction
- Situation actuelle
- Position du bureau exécutif du PSVR
- Les opportunités liées
- Discussion



Introduction

- Débat qui s'articule autour de deux questions :
 - » Quelle forme doit prendre les retours de concessions ?
 - » Comment la richesse produite par les retours doit-elle se répartir (canton/communes) ?
- Des décisions importantes seront prises lors de la prochaine législature.
- Le PSVR, acteur politique responsable, prend position sur ce thème.



3

Situation actuelle



4

Production électrique en CH

- 57% de l'électricité suisse provient de l'hydraulique.
- Le Valais y contribue pour environ 30% (10 milliards de kWh).
- Électricité, des prix très variables.
- Contexte de sortie du nucléaire (39% de l'électricité suisse).
- Le Valais a un rôle très important à jouer pour la future politique énergétique suisse.



5

Souveraineté des eaux en Valais

- Réalisations des barrages, principalement des sociétés extra-cantonales. Concessions, durée 80 ans.
- Pour les eaux cantonales (Rhône), le droit est concédé par le Conseil d'État donc le canton.
- Pour les eaux communales (rivières latérales), le droit est concédé par le Conseil communal donc par la commune, mais avec l'accord du Conseil d'État.
- En Suisse, d'ordinaire c'est le canton (21 cas sur 26).



6

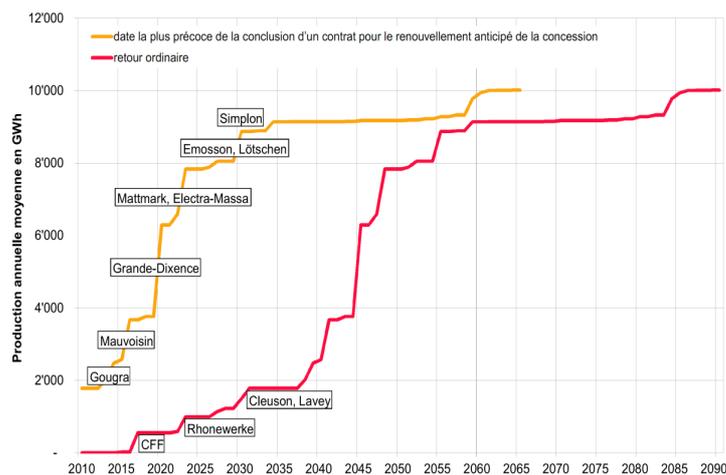
Modalités du droit de retour

- Uniquement sur les parties mouillées (80% à 85% de l'aménagement). Les parties sèches, rachat possible.
- Trois modalités :
 - » Reprise de l'aménagement par les collectivités publiques (pas d'indemnité financière directe) ;
 - » Formation d'une société de partenaires, dans laquelle elle aura sa part (solution mixte) ;
 - » Octroi d'une nouvelle concession à une société tierce (indemnité financière négociée).
- Possibilité d'un retour anticipé bloqué aujourd'hui par un moratoire de 3 ans.



7

Calendrier des retours



Source: Service de l'énergie et des forces hydrauliques (SEFH) / BHP – Hanser und Partner AG



8

Recettes actuelles et futures

- **Redevances hydrauliques et impôts**
 - » 60% pour le Canton ; 40% pour les communes.
 - » 120 millions de francs/année.

- **Retours des concessions**
 - » Estimation de la valeur des aménagements = 15 à 20 milliards



9

Répartition des redevances

- Grandes différences entre les districts (entre 50 et 500 francs/habitant).
- Mais surtout de très grandes différences entre les communes.
 - » Dans le district de Sierre, la commune d'Icogne perçoit 1'100 francs/habitant, Sierre, Grône et Chermignon sont des communes sans concessions.
 - » Dans le district d'Entremont, la commune de Bourg-Saint-Pierre perçoit 2500 francs/habitant, Vollèges 148 francs/habitant.
 - » Dans le district de Martigny, Trient perçoit 7600 francs/habitant alors que Isérables reçoit de 28 francs/habitant.
 - » Dans le district de Saint-Maurice, Salvan perçoit 6116 francs/habitant alors que Dorénaz, Saint-Maurice, Vérossaz, Massongex n'ont pas de concessions.



10

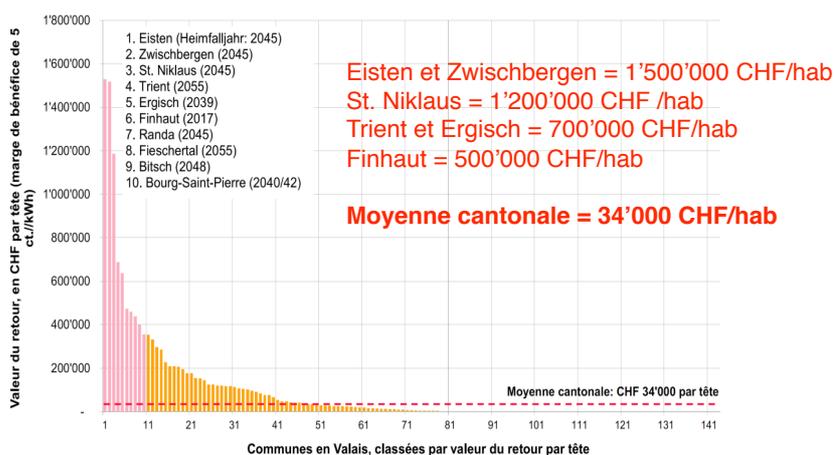
Les retours des concessions

- Recettes nettement supérieures (15 à 20 milliards).
- Même répartition que pour les redevances.
- Globalement, environ 90% des valeurs des retours reviendraient à moins d'un tiers de la population valaisanne.

11



De très grandes différences...



12



Risques politiques et financiers

- Risque pour la cohésion communale et cantonale (différence de richesse).
- Risques financiers pour les communes (accidents ou investissements).
- Risque d'une intervention de la Confédération (changement de législation sur le plan fédéral).



13

Conclusion provisoire

- Retours des concessions = opportunité financière, maîtrise de sa production énergétique, perspectives de recherche, de développement et de formation pour le Valais.
- Le groupe de travail Force hydraulique (Canton) recommande que : «les revenus après les grands retours soient distribués à la communauté valaisanne de manière plus équilibrée que ne le prévoit la situation actuelle.»
- C'est aussi la position du bureau exécutif du PSVR.



14

La position du BE du PSVR



15

Valeurs et principes

- Les valeurs d'équité, d'égalité de traitement et de solidarité sont essentielles à la communauté valaisanne.
- L'eau et l'énergie sont des matières premières qui doivent être accessibles à chaque membre de la communauté valaisanne.
- L'approvisionnement de l'eau et de l'énergie doit être assuré durablement à chaque membre de la communauté valaisanne ainsi qu'aux besoins de l'économie.



16

La propriété des eaux : cantonalisation ?

- Le *canton* est l'entité idéale pour garantir au mieux la gestion optimale de ce bien public dans le respect de l'égalité de traitement.
- Les *communes* ne sont pas l'entité politique idéale pour la gestion des aménagements hydroélectrique.
- Une *solution mixte* (canton et toutes les communes) est une solution pragmatique qui permet la solidarité entre la communauté valaisanne.



17

La position retenue #1

- Les communes concédantes doivent conserver leurs droits concernant les redevances hydroélectriques et les impôts.
- À l'intérieur du canton, il faut répartir la richesse provenant de l'exploitation hydraulique d'une manière plus équitable que la situation actuelle.

Variante PSVR (Société Hydraulique Cantonale) avec :

- » **Communes concédantes : 30%**
- » **Canton : 40%**
- » **Toutes les communes : 30%**



18

La position retenue #2

- La communauté valaisanne doit redevenir propriétaire de sa richesse. Il faut exercer partout et entièrement le droit de retour.
- L'État doit veiller au bon état des aménagements hydroélectriques au moment du retour de la concession.
- Pour la commercialisation de l'énergie, le savoir-faire doit être augmenté en Valais.



19

Opportunités liées

Enfouissement des lignes électriques

Le PSVR soutient le principe de l'enfouissement des nouvelles lignes électriques et des anciennes lignes selon les besoins de remplacement (initiative)

Développement des énergies renouvelables

Abandon du nucléaire demande le développement fort des énergies renouvelables. Potentiel fort en Valais dans les domaines suivants :

Mini-hydraulique, Solaire thermique et photovoltaïque

Energie éolienne. La biomasse et l'énergie-bois



20



**L'énergie
hydraulique
Pour tous, sans
privilèges**

**Ouverture de la
discussion**

